

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-3052

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Grigny

Objet : Reconstruction du poste de relèvement du Sablon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-3052**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Grigny

Objet : Reconstruction du poste de relèvement du Sablon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de reconstruction du poste de relèvement du Sablon à Grigny fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil métropolitain le 25 janvier 2021. Elle a fait l'objet d'une autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2018-3005 du 17 septembre 2018.

I - Contexte et objectifs

La station des eaux usées dite du Sablon à Grigny assure le relèvement des eaux usées de 2 300 équivalents-habitant et contribue à leur transfert jusqu'à la station d'épuration de Givors.

Cet ouvrage, ainsi que les réseaux de collecte situés en amont, présentent de nombreuses problématiques :

- ces infrastructures ont été construites dans les années 1960 et sont aujourd'hui vétustes, notamment pour certains tronçons de réseaux en partie situés sous des voies ferrées et jugés particulièrement préoccupants,
- le réseau de collecte étant essentiellement unitaire, ces infrastructures sont dépassées en temps de pluie et de nombreux déversements d'eaux usées dans le Rhône se produisent. Ces événements ont un impact sur le milieu naturel et induisent une situation de non-conformité réglementaire,
- la configuration de ces infrastructures est telle que leur exploitation par les services de la Métropole ne peut pas être assurée dans des conditions de sécurité satisfaisantes malgré les améliorations apportées ces dernières années.

Les travaux de reconstruction et de réhabilitation des ouvrages ont démarré en avril 2021 et sont en cours d'achèvement. La présente délibération vise à engager une enveloppe complémentaire pour solder l'opération.

II - Description du projet

Le projet est particulièrement complexe car il consiste à créer des ouvrages profonds sur le domaine ferroviaire, au voisinage immédiat de lignes très empruntées. Dans ce contexte, la Métropole collabore étroitement avec la SNCF et la Commune de Grigny qui est propriétaire du parking de la gare sur lequel une partie des travaux est réalisée.

Les travaux ont consisté :

- à reconstruire le poste de refoulement sur une parcelle autre que celle occupée par la station de pompage actuelle, située en bord de voies ferrées et appartenant à la SNCF, avec un dessableur en plus du dispositif de pompage des eaux usées,

- à reconstruire sur plus de 200 m le collecteur situé en amont du poste de relèvement afin qu'il puisse servir au stockage des eaux usées par temps de pluie, ce qui permet de limiter l'envergure du poste de relèvement et le coût de construction tout en gardant une distance de sécurité avec les voies ferrées existantes à proximité.

Au cours de la réalisation des travaux, plusieurs aléas sont survenus (montée de nappe, sols pollués, découverte d'anciens ouvrages enterrés, découverte de branchements non répertoriés, etc.) ayant nécessité des ajustements de phasage. Ces adaptations ont engendré des surcoûts au projet d'un montant de 600 000 € HT.

Des travaux de dévoiement SNCF non identifiés initialement se sont ajoutés aux dépenses, pour un montant de 93 000 € HT, ainsi qu'un surcoût de 240 000 € HT lié à une forte inflation. .

D'un point de vue financier, la réserve prévue pour les aléas a été en grande partie consommée. Ainsi, une autorisation de programme complémentaire de 150 000 € HT est sollicitée pour finaliser l'opération.

III - Coût de finalisation du projet

En dépenses, le montant total de l'opération est estimé à 5 197 500 € HT, dont 5 047 500 € HT préalablement individualisés. Les coûts sont répartis comme suit :

Objet	Coût (en € HT)
études techniques et autres prestations intellectuelles (diagnostics amiante, plomb, déchets, génie civil, topographie, pollution des sols, géotechnique, contrôle technique, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, essais de garantie)	225 000
contrôles et sujétions SNCF (contrôles techniques, frais de convention, etc.)	117 000
foncier	55 000
études de maîtrise d'œuvre en conception et en réalisation	maîtrise d'œuvre interne
travaux de reconstruction des ouvrages et travaux divers	4 800 500
Total	5 197 500

Ces coûts sont imputés au budget annexe de l'assainissement.

En recettes, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse finance les travaux *via* le fonds France relance pour un montant de 2 242 927 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la finalisation du projet de reconstruction du poste de relèvement du Sablon à Grigny.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 150 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € HT en 2024,

sur l'opération n° 2P19O5494.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 197 500 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-315479-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
